

## JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

---

### MÉLANGES CANADIENS

Mgr L.-A. Pâquet vient de publier un nouveau volume d'*Études et d'Appréciations* auxquelles il donne le sous-titre de *Mélanges canadiens*. Deux grandes divisions se partagent le livre: Patriotisme et nationalité; philosophie et religion. Patriotisme et religion: ces deux mots disent assez le lien logique qui met de l'unité entre les deux parties de l'ouvrage que nous voulons analyser. On ne conçoit guère l'amour de la patrie sans l'amour de la religion; les anciens exprimaient cette idée en la condensant dans la formule *pro aris et focis!* et pour rester chez nous, nous constatons bien vite que nos pères, dans toutes les manifestations de leur activité ne séparaient jamais l'idée de religion de l'idée de patrie. Et ils avaient raison.

De cette tradition certains esprits chagrins voudraient faire table rase, parce qu'ils redoutent les leçons qui s'en dégagent et qu'ils y trouvent leur propre condamnation. On veut déraciner l'âme canadienne, et l'incliner vers un destin nouveau. On veut nous faire oublier que notre patrie est née d'un acte de foi, convaincu qu'elle mourra d'un acte d'apostasie.

Sous prétexte de conditions nouvelles, on veut nous assigner des devoirs nouveaux, oubliant qu'une nation qui ne peut sans doute échapper aux lois de l'évolution, ne vit pas non plus d'innovations et de révolutions. Il est un principe de continuité auquel elle est soumise dans son développement; et elle a besoin des lumières du passé pour vivre dans le présent et préparer l'avenir. C'est une loi de la nature. L'arbre ne vit-il pas autant de ses racines que de ses branches? Le déraciner serait frapper de mort ses branches elles-mêmes.

Aussi bien Mgr L.-A. Pâquet a-t-il compris que le moment est venu de remettre en pleine lumière certains principes que l'on a obscurcis à plaisir depuis quelques années. Et certes, il en avait le droit plus que tout autre au pays. Homme de doctrine, il l'est merveilleusement par sa longue fréquentation de saint Thomas d'Aquin. Son commentaire de la *Somme théologique* avait attiré l'attention de Léon XIII qui daigna, par l'entremise du Cardinal Rampolla, témoigner toute sa satis-

faction, parce que l'auteur a su mettre dans ses pages comme dans un miroir fidèle la pensée du docteur angélique. Cardinaux, évêques, théologiens distingués n'ont pas manqué d'insister sur les qualités de ce grand ouvrage que l'on étudie en Italie comme en Espagne, et qui donne des idées précises sur tous les dogmes catholiques, des arguments solides pour défendre la vérité.

La vérité ! Mgr Pâquet l'a enseignée avec une profondeur et un éclat que personne n'a égalés au Canada. La pensée du surnaturel est si nette chez lui qu'elle a pu se soutenir dans toute sa carrière, libre d'hésitation, pure d'alliage, assez sûre dans ses applications multiples pour n'avoir jamais à se reprendre, à se redresser. Ce mérite hors ligne suppose avec la hauteur de l'intelligence et le sens vrai des réalités actuelles une théologie vaste et sûre, la droiture de l'intention surnaturelle, la passion du vrai et le courage de n'en rien sacrifier ni rabattre. C'est ce que nous voulons tout d'abord souligner dans l'œuvre de notre grand professeur. Cette grâce de choix, il la doit à sa conception de la religion dans toute sa hauteur et sa largeur, dans son unité incomparable, marque de son origine divine. Il a compris que l'ordre surnaturel domine et soutient tout à la fois l'ordre de la nature; il admet l'alliance deux fois gratuite contractée par Dieu avec la race humaine en Jésus-Christ, centre et nœud universel et perpétué dans l'Église. Méditant toujours la vérité éternelle, il l'applique d'une façon saisissante aux choses modernes; et à lire ses ouvrages: ses commentaires sur la somme théologique, tout comme ses leçons sur le Droit public de l'Église, ses fragments apologétiques comme ses mélanges canadiens ou ses allocutions et discours, on retrouve partout la même sûreté de jugement pour l'application des principes éternels aux contingences humaines. On dirait l'homme d'éternité vivant tout à la fois dans la solitude de son cabinet et dans le brouhaha des événements contemporains dont pas un n'échappe à l'appréciation de son sens chrétien si plein de profondeur. Et que l'on ne croie pas que je fasse un compliment banal à ce maître distingué. On a dit de Bossuet qu'il savait sa religion, parce qu'il l'étudiait sans cesse. Mgr Pâquet connaît aussi sa religion et l'applique sans relâche aux choses de son pays.

\* \* \*

Les Canadiens sont en train de découvrir le Canada. Il est bien vrai que la France à elle seule l'a découvert quatre ou cinq fois pour

l'oublier toujours au moment opportun; et en cela, elle a fait preuve de sagesse. Mais à force de nous parler de notre amour pour nos deux mères-patries, on finira par nous convaincre que c'est sur le Canada qu'il faut porter d'abord nos affections. La vieille thèse, la thèse vraie, le père Janvier l'a exposée avec une solidité remarquable dans la chaire de Notre-Dame de Paris lors de son carême de 1914. Il est amené par l'ordre logique des matières qu'il traite à parler de l'amour de la patrie. N'allez pas croire qu'il va partir en guerre pour un impérialisme quelconque. Avec calme et dignité il nous dira que l'amour que nous avons pour nous-mêmes nous oblige à aimer notre patrie qui nous offre des biens indispensables et qui défend des intérêts pour nous essentiels. Mais c'est à notre patrie que se porte cet amour, c'est à la terre que nos aïeux ont conquise au prix de leur sang, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, fécondée par leur travail, sanctifiée par leurs souffrances et qui est toute pétrie de leurs cendres vénérables. Quiconque s'aime lui-même est obligé d'aimer sa patrie, parce qu'il puise dans son sol, dans sa langue, dans son histoire mille éléments de sa vie physique, intellectuelle et morale. C'est la même thèse que Mgr Pâquet expose dans son beau chapitre: *La vie nationale et le droit chrétien*. La guerre a laissé Mgr Pâquet en possession de toutes ses facultés. Il raisonne aujourd'hui comme hier à la lumière des principes de la révélation et de la saine philosophie; et il rejette l'hérésie patriotique tout comme il pourchasse l'hérésie religieuse. Notre patrie à nous, Canadiens, ce n'est pas l'Angleterre et la France, mais c'est le Canada, ce "sol qui nous a vus naître et grandir" (page 52). Ce n'est pas non plus l'humanité, c'est-à-dire pratiquement une nation étrangère à sa patrie. Comme le disait Mgr Freppel, "l'amour de la patrie rentre dans le précepte général de la charité et se confond avec lui; car si nous sommes obligés à aimer nos frères, ce devoir nous lie plus étroitement envers ceux qui se rapprochent davantage de nous par des droits et des intérêts communs," (page 46). Aussi bien la première place dans notre cœur revient à notre famille, à notre père, à notre mère, à nos proches.<sup>1</sup> La seconde appartient à la patrie qui est comme le prolongement de la famille. La troisième est à l'humanité, c'est-à-dire dans l'espèce, à l'ensemble des nations étrangères. C'est l'ordre logique, celui que la nature a écrit dans nos cœurs; et "toute politique, toute entreprise, toute organisa-

<sup>1</sup> Le Père Janvier dans son carême de 1915 dit encore: "Nos familles, notre pays, la société catholique: tels sont les domaines où nous sommes tenus de répandre d'abord l'effusion de notre amour et d'exercer avec le plus de zèle notre bienfaisance."

tion qui sacrifie les intérêts du pays à d'autres intérêts, légitimes, nous le voulons, mais distants et plus ou moins étrangers, va à l'encontre du droit naturel et du droit chrétien. Un peuple n'a pas le droit de se suicider au bénéfice des autres peuples. Ce n'est pas là nier le principe d'une intervention juste et sensée. C'est l'expliquer et le concilier avec un autre principe, antérieur et essentiel, celui de la conservation nationale" (page 47).<sup>1</sup>

Voilà la vérité nécessaire qu'il fallait dire; Mgr Pâquet jouit de l'autorité requise pour s'en faire le prédicateur; il n'a pas craint d'assumer cette charge ingrate et difficile; qu'il en soit félicité et remercié cordialement!

Le serment des jeunes Athéniens était: "Je jure de laisser la patrie plus grande que je ne l'ai trouvée". Le serment de tous les Canadiens au temps actuel devrait être le même; nous voulons le progrès de notre pays; mais ce développement doit se faire dans le cadre de nos traditions (page 55); et pour faire naître dans l'esprit de mes lecteurs le désir de lire le bel ouvrage de Mgr Pâquet, je continuerai de le citer en disant encore avec lui que liberté et autorité, autonomie et souveraineté, ne sont point deux pôles opposés, mais deux ressorts conjoints d'un même mécanisme.

\* \* \*

Aimer le sol de sa patrie, c'est bien; mais il faut également aimer les morts et les vivants: les morts qui nous ont légué leur chair, leur sang, l'héritage de leur gloire (page 13 et suivantes); les vivants, nos concitoyens, parce qu'ils nous ressemblent davantage, ayant la même tournure physique, partageant la même manière de voir, de juger, de sentir. Et cet amour s'étend à tous ceux qui ont avec nous une commune origine. Qu'ils vivent dans l'Acadie où le peuple-martyr prend sa revanche, (pages 116-137), ou qu'ils combattent dans une province que l'on voudrait appeler une province-sœur, nous éprouvons plus d'inclination pour ces concitoyens, nous ressentons pour eux une sympathie spéciale. Du moment que l'on parle la même langue on se rapproche

<sup>1</sup> M. Yves de la Brière, dans ses articles sur la Société des Nations, dit également: "Sous prétexte de fraternité universelle et d'amour du genre humain, ne méconnaissons pas l'ordre essentiel de la charité. L'Église professe que nous devons l'amour, l'honneur et le service à Dieu d'abord, et après Dieu, non pas à l'humanité à titre immédiat, mais à nos père et mère, à nos familles, à nos patries, à l'humanité ensuite."

déjà, et l'on est prêt à s'accorder sinon sur le fond, du moins sur le mode de la pensée. Aussi bien nous comprenons que la question du bilinguisme se pose et nous tâchons de hâter la solution de ce problème. Ici encore, nous trouverons des pages lumineuses sur le droit à notre langue fondé sur la constitution de l'homme (page 63). C'est que la langue est le véhicule de l'idée, et l'idée elle-même, par un rapport naturel, se charge et s'imprègne des influences, des propriétés et des particularités de la race; chaque race trouve en sa langue le miroir de ses conceptions et l'instrument approprié de sa vie. Cette patrie, qui est la nôtre, que nous devons aimer avant tout est un pays bilingue (page 70). C'est une vérité historique et juridique qu'il n'est pas permis d'ignorer. Pourtant que d'hommes appartenant à toutes les classes de la société auraient besoin de s'en convaincre ! Ils devraient étudier les avantages qu'elle nous apporte au point de vue national, intellectuel et religieux. (page 81). Redisons donc à l'usage des sectaires de tout acabit et des endormis de toute profession: "Faible est l'État qui n'a qu'une langue et des mœurs uniformes" (page 85); bien aveugles et bien injustes sont les complices des orangistes canadiens qui ont déclaré la guerre aux écoles bilingues (page 86); bien criminel est l'effort tenté contre le bilinguisme canadien soit pour en restreindre les droits, soit pour en amoindrir les effets (page 90).

\* \* \*

Mme Juliette Adam se posait il y a quelques années la question suivante: "L'âme de la France est-elle donc catholique et ne peut-on être en contact absolu avec elle que par le catholicisme et sa plus pure tradition?" Le lecteur un peu averti répond bien vite oui; parce que le catholicisme est un héritage du passé français avec lequel on ne peut rompre qu'en se détachant de ses racines. Cette assertion est également vraie pour l'âme canadienne: elle brille d'un plus vif éclat après la lecture de la première partie des mélanges canadiens de Mgr Pâquet, où il démontre le fondement philosophique du nationalisme, que personne n'osera plus anathématiser. Pour communier à l'âme canadienne-française, il faut communier à l'âme de l'Église si bien que notre patriotisme, non seulement repose sur la religion, mais semble parfois n'être qu'une des formes de notre catholicisme. Cette sève est nécessaire pour vivifier la race; elle est également requise pour toutes les manifestations de notre vie intellectuelle, morale, économique. Aussi bien nous

ne sommes pas surpris de retrouver le mot *religion* à côté du mot philosophie dans la seconde partie de l'ouvrage que nous présentons au public.

Homme de la doctrine catholique, Mgr Pâquet, qui aime l'Église avec passion, sait bien que l'unité, dont le siège est à Rome, est la vie de cette Église, le fondement de sa catholicité, le principe de sa sainteté, la source de sa fécondité, le secret de ses incessants triomphes. Aussi comme il accepte toutes les directions de l'Église et du souverain Pontife! Avec quel respect et avec quelle ampleur de vue il commente les documents du Saint-Siège! S'agit-il de la philosophie qui compte parmi les éléments formateurs de la vie d'un peuple? Il la veut chrétienne, au sens de Léon XIII, parce que c'est elle qui fournit à une nation les grandes idées de foi, de conscience, de justice, de devoir. (page 161). C'est là l'histoire de notre enseignement philosophique. Nous n'avons pas eu besoin de la déclaration de la grande guerre pour comprendre tous les dangers de la philosophie allemande. Notre bon sens averti et les directions du Pape nous avaient suffi pour nous mettre à l'école de saint Thomas. Nous ne pouvons en dire autant de certains pays qui cherchent à nous endoctriner avec une souveraine inconvenance.

Sous le nom de "Critique de la raison pure" et de "Critique de la raison pratique", Kant formula une théorie dont l'influence fut immense, et qui de l'Allemagne n'a cessé de rayonner sur l'Angleterre, sur la France, sur toute l'Europe, et jusqu'en Amérique. Parlant des progrès et de l'action très vaste des idées kantienne et en général des idées allemandes aux États-Unis, un récent historien voit, dans ce mouvement, une sympathie latente des races et "comme un accent de famille" (page 194).

Il ne faut pas s'étonner que plusieurs universités anglo-protestantes du Canada, pour ne pas dire toutes, aient subi, elles aussi, d'une façon plus ou moins sensible, l'influence de cette sorte de magistrature intellectuelle. Dans la plupart des programmes d'études Kant tient une place d'honneur. Vous avez peut-être en partie la raison de la conduite des Prussiens qui veulent gouverner au pays. Nous préférons, nous, les hommes de bien qui se livrent au labeur de la pensée, non pas en concevant quelque théorie nouvelle, ou en décrivant un système de philosophie nuageuse, mais qui propagent celles des doctrines humaines qui concilient le mieux les droits de Dieu et les droits de l'homme, qui harmonisent le mieux les exigences de la foi et la puissance de la raison,

et qui établissent sur des fondements plus inébranlables, la notion du juste et de l'injuste. le culte dû à Dieu, la moralité privée et publique, et l'équité nécessaire au bon gouvernement des peuples (page 206).

\* \* \*

La philosophie jalouse d'égaliser ses titres à ceux de la religion a créé un droit public trop souvent hostile aux libertés essentielles, imprescriptibles au Canada comme aux autres pays civilisés. Ce droit public est anti chrétien. Le Pape l'a dit, Mgr Pâquet l'explique, le précise, l'applique à notre pays toujours avec la même clairvoyance; il dénonce les attentats sacrilèges de la politique contre les droits des parents; il flétrit les préjugés qui obscurcissent, en un très grand nombre d'esprits, l'exacte notion du droit (page 234).

L'un de ces préjugés, c'est le sentiment exagéré de la valeur propre, du rôle et du caractère de tel ou tel pays. (234-238).

Il faut méditer ces pages pour comprendre enfin que le droit n'est pas une institution de la volonté de l'homme, sans autre autorité que l'autorité de l'homme, sans autre obligation que l'acceptation de l'homme, sans autre sanction que la puissance coercitive de l'homme. Il est absurde et dangereux de faire de la déification idolâtrique de l'État la consécration de tous les attentats légaux contre l'individu, sa famille, sa conscience, sa foi, sa liberté, sa propriété, sa vie. Et pourtant c'est ce droit qui s'introduit graduellement chez nous. Halte-là ! Nous ne voulons pas de ce droit. Nous voulons celui qui place la justice suprême en Dieu, Dieu principe, Dieu modèle, Dieu règle, Dieu rémunérateur, Dieu vengeur au besoin. Au-dessus du code des hommes, nous voulons l'Évangile; et la loi humaine se juge d'après sa conformité ou non-conformité avec la loi divine. C'est ce droit qui est le seul digne d'un peuple religieux et fier, parce que seul il permet de dire le *non possumus* en face de ce qui entrave la vérité et le devoir, c'est le seul qui permet de dire à tous nos tyrans au petit pied : *non licet*.

\* \* \*

Nous pourrions souligner bien d'autres passages du nouveau volume de Mgr Pâquet; et toujours nous converserions avec l'homme qui ne rompt jamais avec les principes ni la tradition; ce n'est pas avec un maître nourri de la plus pure doctrine de l'Église que l'on peut

redouter quelque faiblesse ou quelque amoindrissement de la vérité. Ce que nous avons rappelé suffit, ce nous semble, pour faire désirer à tous ceux que préoccupent les événements actuels si graves une connaissance plus approfondie de l'application des principes éternels aux contingences canadiennes. Prenez et lisez. Vous marcherez dans des voies droites et pures, parce que toujours le regard d'en Haut plane sur vos têtes. Vous marcherez avec confiance au combat de la vie dans un patriotisme éclairé, ardent et généreux, dans un amour indéfectible de la Mère de toutes les Églises.

Abbé Philippe PERRIER.

### LA FÉDÉRATION NATIONALE ET LA LANGUE FRANÇAISE

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste a bien voulu constituer chez elle un comité spécial de la langue française. Une déclaration précise, reproduite par son bulletin, la *Bonne Parole*, en donne le programme, que nous nous reprocherions de ne pas consigner ici :

*Toute Canadienne-française a le devoir rigoureux de veiller dans les divers milieux où elle exerce une influence, à épurer, à défendre, à conserver la langue française. Elle est la langue de ses aïeux, des premiers pionniers du sol canadien.*

#### DEVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ

- 1° Parler le français, et ne substituer aucune langue étrangère à la langue maternelle, même pour des fins éducatives, dans les relations familiales.
- 2° N'apprendre à l'enfant une langue étrangère que lorsqu'il s'est familiarisé avec sa langue maternelle.
- 3° Enseigner aux enfants, à l'école, à parler le français correctement; reprendre toute faute de langage avec diligence.
- 4° Dans les relations commerciales, industrielles et autres, respecter et faire respecter le français, en maintenir partout les droits.

#### SUJETS D'ENQUÊTE CONFIÉS AUX MEMBRES DU COMITÉ

- 1° Faire un relevé des anglicismes entendus autour de soi.
- 2° Fournir au comité les noms et les adresses des Canadiens français qui

demeurent dans la localité, et ne font point affaires sous un nom français, se servent de préférence de la langue anglaise dans leurs opérations commerciales: enseignes, affiches, correspondance, factures, comptes et reçus, etc.

- 3° Induire toutes ces personnes à adopter, au moins, l'usage des deux langues. Leur persuader qu'il y va de leur intérêt.
- 4° Faire connaître au comité les services d'utilité publique, tels que compagnies de chemins de fer, de transport, de téléphone, de télégraphe, etc., où le français n'est pas en usage.
- 5° Signaler au comité les magasins où les employés parlant le français ne sont pas assez nombreux.
- 6° Fournir au comité tout autre renseignement jugé utile pour la conservation et la défense de la langue française au Canada.
- 7° Rapporter quelque belle initiative prise autour de vous en faveur du français.

*N. B. — Les membres du Comité de la langue française sont priés de remettre leurs réponses à la feuille d'enquête, à l'assemblée du quatrième jeudi de chaque mois, à Mlle M.-C. Daveluy, secrétaire du Comité, Monument national, Chambre No 3. Ces réponses doivent porter le numéro correspondant à la question posée sur la feuille d'enquête.*

### LE CATHOLICISME EN ONTARIO

Voici une étude qui serait fort à sa place dans la bibliothèque de l'*Action française*. Nos confrères du *Droit*, qui avaient eu la primeur des articles auxquels M. le sénateur Landry a joint une préface précise, l'ont publiée chez eux et c'était justice; mais nous recommandons à tous nos lecteurs de se procurer cette brochure bourrée de statistiques. M. J.-Albert Foisy a réuni là des pièces du plus haut intérêt.

Cette brochure se vend 25 sous, plus 2 sous pour le port.

### LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

M. l'abbé Groulx publiera ces jours-ci, en un volume de 275 pages environ et sous le titre *La Confédération canadienne — Ses origines*, les cinq conférences qu'il a données à Laval au cours de l'hiver. Il les a fait suivre d'une abondante bibliographie.

Ce volume se vendra 75 sous l'unité et, par grosses quantités, 50 sous, frais de port en plus toujours. Adresser les commandes à l'auteur, M. l'abbé Lionel Groulx, au presbytère de la paroisse Saint-Enfant Jésus du Mile End, rue Saint-Dominique, Montréal.

### REMIS

Nous sommes contraints de remettre à la prochaine livraison plusieurs notices bibliographiques. Nous nous en excusons auprès des auteurs et de nos lecteurs.

---

## TRIBUNE DE NOS LECTEURS

---

### LE FRANÇAIS AGRICOLE

Depuis longtemps on accuse avec raison les agents de machines agricoles de répandre dans nos campagnes de nombreux anglicismes que nos bons cultivateurs, ne se défiant pas du tout, accueillent sans sourciller.

Jusqu'à ces dernières années, les agents étaient excusables en partie: les manufacturiers ne leur fournissaient pas de catalogues ni de tarif (*price list*) de pièces de rechange en français.

Grâce à l'obligeance de M. J.-O. Renaud, de la maison Moody et fils, de Terrebonne, je viens de recevoir la collection des catalogues de cette importante fabrique depuis 1895.

La comparaison des anciens catalogues avec les nouveaux est très intéressante du point de vue de la langue française. D'abord, pour la concision. On dit souvent que, en affaires, le français est beaucoup plus long que l'anglais. En y regardant de près, on voit que les paragraphes français ne sont pas plus longs que les paragraphes anglais.

— Il a fallu un peu de travail, me dit M. Renaud qui en a fait la traduction, mais avec du travail on y parvient.

Avant 1912, tout ce que la compagnie avait à mettre entre les mains de ses employés, commis, agents, etc., était de l'anglais. A cette époque parut un catalogue, bilingue cette fois. "Il a fallu piocher bien longtemps, dit encore M. Renaud, pour trouver des mots français à tous ces mots barbares anglais de pièces de rechange et qui ne disent rien, même avec la pièce sous les yeux."